



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 57270

Texte de la question

M Yves Dollo attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur un nouveau vaccin contre la méningite. Deux ou trois injections suivant l'âge sont nécessaires pour les bébés de moins d'un an. Une seule suffit pour les enfants plus âgés. Ce vaccin, qui coûte 159 francs à chaque injection, n'est pas remboursé par la sécurité sociale. Il est toutefois très fortement conseillé par la profession médicale. Cette absence de remboursement risque de créer à court terme une inégalité flagrante devant les soins. Il lui demande s'il entend assurer une prise en charge intégrale de cette vaccination par la sécurité sociale.

Texte de la réponse

Reponse. - Les deux vaccins HIBest des laboratoires Pasteur Vaccins et ACT-HIB des laboratoires Pasteur-Merieux ont obtenu une autorisation de mise sur le marché le 6 janvier 1992. La commission de la transparence a donné un avis favorable lors de sa séance du 10 juin 1992 à l'inscription de ces deux spécialités sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des produits agréés aux collectivités. L'étude du dossier par les différents ministères concernés sera achevée dans les plus brefs délais.

Données clés

Auteur : [M. Dollo Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57270

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 1999